

# COMMISSION AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE INTERNATIONALE



## Feuille de route 2025 de la Commission thématique inter-filières « agricole et agro-alimentaire internationale »

La Commission thématique inter-filières « agricole et agro-alimentaire internationale » est un lieu d'échanges, de concertation et d'analyse chargée d'informer les pouvoirs publics et les filières sur les actions des différents acteurs de l'export, de proposer des plans d'action coordonnés sur des pays ou des thématiques ciblés, d'identifier des actions collectives pour appuyer les filières agricoles et agro-alimentaires et suivre leur potentielle mise en œuvre, sur tout sujet relatif au développement international du secteur.

Animée par FranceAgriMer, elle comprend les différents représentants de l'État, leurs établissements publics et leurs opérateurs, les principales interprofessions ou fédérations professionnelles agricoles et agro-alimentaires impliquées à l'international et des représentants des régions.

Le bilan des actions de 2024 et des propositions d'actions pour 2025 ont été présentés en réunion plénière de la Commission internationale le 4 décembre 2024. Au vu des grands enjeux de l'année à venir et de la nécessité de préserver les marchés déjà ouverts, il est apparu que les axes proposés en 2024 devaient être maintenus en 2025 complété d'un axe visant à simplifier les démarches à l'exportation des entreprises :

- **Accompagner les entreprises** dans le développement de leurs opportunités à l'export ;
- **Guider les entreprises dans leurs démarches, simplifier leurs démarches à l'exportation** et les informer sur les outils d'appui à l'export ;
- **Maintenir l'accès aux marchés existants et ouvrir de nouveaux marchés.** Un accent sera mis sur l'amélioration du processus d'agrément à l'export des entreprises ;
- **Promouvoir les produits français** par des actions à destination des institutionnels, entreprises et consommateurs étrangers, **et promouvoir l'expertise française** par le biais de la coopération institutionnelle.

## **1. Accompagner les entreprises dans le développement de leurs opportunités à l'export**

Dans l'objectif de sensibiliser les entreprises sur les opportunités à l'export, de les amener à proposer une offre adaptée à la demande des clients et des partenaires à l'international, les travaux de la Commission internationale consisteront en 2025 à :

- Prioriser, produire et restituer des études pour conforter et développer les marchés<sup>1</sup> et accompagner les entreprises pour mieux tirer profit des ouvertures de marchés dans le cadre des accords commerciaux et des négociations bilatérales<sup>2</sup> ;
- Dynamiser et mobiliser l'ensemble des acteurs et opérateurs sur les actions et outils collectifs<sup>3</sup> vers les pays dits matures<sup>4</sup> ;
- Mener une réflexion sur la diversification des débouchés pour certaines filières et mobiliser les acteurs et opérateurs sur les pays à opportunités commerciales<sup>5</sup> en s'appuyant sur des événements pour faciliter l'émergence d'une offre française adaptée<sup>6</sup> ;
- Suivre et valoriser les projets d'exportation collaborative bénéficiant de dispositifs financiers publics<sup>7</sup> ;
- Communiquer auprès des responsables publics à haut niveau sur les problématiques des filières à l'international<sup>8</sup> ;
- Communiquer auprès des entreprises et des filières sur la mise en œuvre des accords commerciaux, de façon à ce que les entreprises tirent davantage parti des opportunités offertes par les mesures tarifaires et non tarifaires de ces accords<sup>9</sup> ;
- Communiquer régulièrement sur les travaux de la Commission internationale à l'aide d'une lettre d'information et d'autres supports média<sup>10</sup>.

## **2. Guider les entreprises dans leurs démarches, simplifier leurs démarches à l'exportation et les informer sur les outils d'appui à l'export**

Dans l'objectif de guider les entreprises et de simplifier leurs démarches à l'export, la priorité sera donnée aux pistes d'amélioration identifiées par les organisations professionnelles. A cet effet, les travaux de la Commission internationale consisteront en 2025 à :

- Renforcer l'efficacité de l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches d'agrément à l'exportation (y compris l'outil Expadon 2)<sup>11</sup>;

---

<sup>1</sup> Travaux suivis par le Groupe de travail « Opportunités - Pays » de la CTI et le Copil "Taste France" en lien avec Business France et Hopscotch Season (anciennement Sopexa)

<sup>2</sup> Accompagnement sur les opportunités commerciales par la DGPE en lien avec Business France et Hopscotch Season (anciennement Sopexa)

<sup>3</sup> Travaux suivis par le Groupe de travail « Opportunités - Pays » de la CTI et le Copil "Taste France" en lien avec Business France et Hopscotch Season (anciennement Sopexa)

<sup>4</sup> Belgique, Allemagne, Espagne, Italie, Etats-Unis, Royaume-Uni, Pays-Bas, Chine, Suisse, Japon

<sup>5</sup> Arabie saoudite, Côte d'Ivoire, Emirats arabes unis, Mexique, Singapour

<sup>6</sup> Travaux suivis par le Groupe de travail « Opportunités - Pays » de la CTI, en lien avec Business France et les CAA des zones ciblées

<sup>7</sup> Travaux suivis par la DGPE

<sup>8</sup> Travaux portés par le président et le vice-président

<sup>9</sup> Communication par la DGTrésor

<sup>10</sup> Rédaction et transmission de la lettre par FranceAgriMer

<sup>11</sup> Action pilotée par FAM

- Accompagner les opérateurs aux dernières échéances de certification dans le cadre du Brexit<sup>12</sup>;
- Appuyer auprès des services compétents de l'Union européenne des évolutions de l'outil de certification TRACES NT<sup>13</sup> ;
- Simplifier certaines démarches à l'exportation identifiées par les organisations professionnelles<sup>14</sup> ;
- Communiquer auprès des entreprises et des filières sur les outils publics de financement et de soutien à l'export<sup>15</sup> ;
- Informer, concerter et orienter les filières sur des réglementations et exigences ayant un impact sur le commerce international<sup>16</sup> ;

### 3. Maintenir l'accès aux marchés existants et ouvrir de nouveaux marchés

La priorité sera donnée aux actions favorisant le maintien des marchés existants. L'ensemble des acteurs et des réseaux seront mobilisés à cet effet et, si possible, sur l'amélioration des conditions d'accès à certains marchés et sur l'ouverture de nouveaux marchés. En conséquence, les travaux de la CTI internationale consisteront en 2025 à :

- Assurer le portage à haut niveau à travers la diplomatie économique, des dossiers agricoles et agro-alimentaires les plus structurants et sensibles<sup>17</sup>, en défendant des conditions de commerce équilibrées dans les échanges commerciaux et le maintien de la compétitivité des entreprises françaises ;
- Favoriser le dialogue entre exportateurs français et acteurs du fret maritime ainsi que les autorités publiques françaises et européennes et fournir des indicateurs avancés de suivi du « baromètre » du fret maritime pour les produits agricoles et agro-alimentaires<sup>18</sup> ;
- Prendre en considération les travaux interministériels relatifs à l'optimisation et à la décarbonation de la logistique en tenant compte des spécificités et des intérêts stratégiques des filières agricoles et agroalimentaires<sup>19</sup> ;
- Accompagner les filières dans la gestion des crises sanitaires<sup>20</sup> notamment en poursuivant les négociations sur les accords de zonages ;
- Prioriser les négociations, suivre les évolutions du plan d'actions SPS, et s'appuyer sur les compétences des instituts techniques et des interprofessions pour fluidifier l'avancement des dossiers d'accès au marché<sup>21</sup> ;
- Effectuer des actions d'information des opérateurs des pays tiers sur la maîtrise des risques sanitaires dans les filières françaises<sup>22</sup> ;

---

<sup>12</sup> Action pilotée par FAM

<sup>13</sup> Travaux portés par le CLIAA, avec appui FAM et DGAL

<sup>14</sup> Travaux portés par le CLIAA, avec appui FAM

<sup>15</sup> Communication assurée par la DGTrésor, la DGM (MEAE), la DGPE, Business France et FranceAgriMer

<sup>16</sup> Action pilotée par FAM, en lien avec les administrations concernées

<sup>17</sup> Travaux portés par le MEAE et le MASA en lien avec les opérateurs et les filières

<sup>18</sup> Travaux suivis par FranceAgriMer en lien avec le GT sur les enjeux de fret maritime

<sup>19</sup> Travaux pilotés par le MTE, et suivis par la DGPE

<sup>20</sup> Travaux suivis par les Cellules de crise en lien avec la DGAL

<sup>21</sup> Travaux portés par la DGAL et FranceAgriMer, en lien avec les professionnels, les CAA et les administrations compétentes

<sup>22</sup> Travaux suivis par FranceAgriMer en lien avec les filières et l'appui de la DGAL

#### **4. Promouvoir les produits français par des actions à destination des institutionnels, entreprises et consommateurs étrangers, et promouvoir l'expertise française par le biais de la coopération institutionnelle**

Il convient de promouvoir l'Image France et ses valeurs à l'International, d'accroître la notoriété et l'accessibilité de la gamme des produits agricoles et alimentaires français à l'international, de développer le savoir-faire et une présence française plus large à l'international. A cet effet, les travaux de la Commission internationale consisteront en 2025 à :

- En matière de promotion de l'offre française :
  - Promouvoir l'offre française par des déplacements de délégations officielles en veillant au bon niveau de représentation des filières agricoles et agroalimentaires en intégrant des responsables d'entreprises exportatrices et associer dès que possible, les professionnels aux visites en France de ministres étrangers en charge de l'agriculture<sup>23</sup> ;
  - Promouvoir l'image de l'offre française par le déploiement de la marque "Taste France"<sup>24</sup> et faire connaître l'offre des PME françaises via les Pavillons France à l'étranger, les visites d'acheteurs internationaux dans le cadre des opérations « l'export commence en France », ainsi que grâce à la plateforme digitale unique de Business France<sup>25</sup> ;
  - Sensibiliser les attachés agricoles étrangers basés en France sur l'organisation des filières, la qualité et la sécurité sanitaire des produits français<sup>26</sup>.
- En matière de coopération institutionnelle :
  - Promouvoir nos savoir-faire grâce à la coopération et l'expertise technique internationale dans le cadre des actions menées par les administrations et les filières<sup>27</sup> ;
  - Mettre en œuvre une méthode d'évaluation ex-ante et ex-post des projets, renforcer la mutualisation et la capitalisation des informations et renforcer le réseau d'experts de la coopération institutionnelle<sup>28</sup>.

---

<sup>23</sup> Travaux portés par le MEAE et le MASA en lien avec les opérateurs et les filières

<sup>24</sup> Travaux portés par le Copil « Taste France »

<sup>25</sup> Travaux portés par Business France

<sup>26</sup> Travaux suivis par FranceAgriMer

<sup>27</sup> Travaux suivis par le Comité d'appui au développement de la coopération institutionnelle

<sup>28</sup> Travaux suivis par le Comité d'appui au développement de la coopération institutionnelle